



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

mercredi 19 août 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

Mâle-être chez les hommes <i>L'Express - 19/08/2015</i>	4
Président cherche issue de secours <i>L'Express - 19/08/2015</i>	9
Droit du travail : touche pas à mon code ! <i>Le Monde - 19/08/2015</i>	14
Numérique, destruction d'emplois et avenir du travail <i>Lemonde.Fr - 18/08/2015</i>	16
Le cadre fiscal actuel ne s'applique pas à l'économie numérique <i>News- Banques.Com - 18/08/2015</i>	18
Et le tourisme médical ? <i>Le Bien Public - 19/08/2015</i>	21
Monde économique partagé <i>Midi Libre Nîmes Et Camargue - 19/08/2015</i>	22

France Stratégie



# Enquête / Sexes

## Mâle-être chez les hommes

**Ils n'ont plus le mode d'emploi ! Interrogés sur ce qu'ils pensent (vraiment) des femmes, les représentants du genre masculin avouent leur confusion devant les attentes, parfois contradictoires, de leurs compagnes ou consœurs. De la fuite au repli, du sexisme à un progressisme affiché, ils se cherchent... et s'adaptent.**

Par **Natacha Czerwinski**, avec **Anne Vidalie**

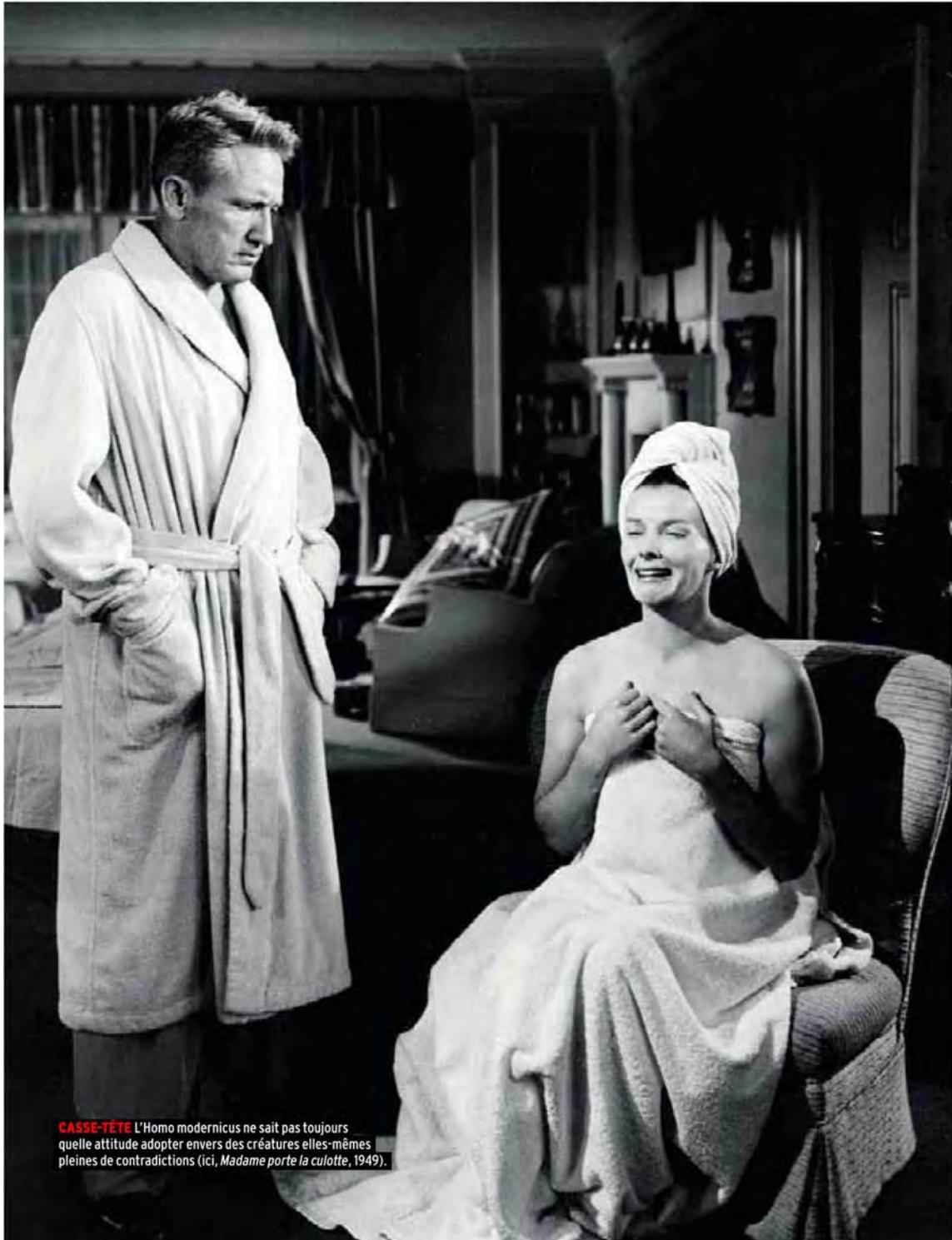
**L**e public, éclectique – groupes de copines, couples de quinquas, jeunes amoureux branchés – trépigne. Dans quelques minutes, sur cette scène parisienne, trois « Desperate Housemen » (1) vont vous révéler, oui, mesdames et messieurs, « la vie des garçons... Enfin celle que les filles ne connaissent pas », promet le flyer. Il y a l'ingénu de la bande, dépassé par le bavardage incessant de sa moitié ; le demi-macho rigolo, qui déplore qu'une fois en couple les hommes se « carpétissent » ; et le cynique un brin misogyne qui, après dix ans de mariage, est arrivé à ce constat sans appel : « Tout le monde a peur des femmes. Si elles s'allient pour s'attaquer à nous, on va très vite disparaître de la surface de la Terre. » Diantre ! Les hommes rient, les filles aussi – mais un peu jaune. Au passage, les acteurs prennent un malin plaisir à souligner qu'à certaines piques sentimentalo-cash « il n'y a que les mecs qui applaudissent »...

Ce soir-là, les dames en ont pris pour leur grade, et ce n'est pas un hasard. Car derrière les blagues potaches se dessine la cruelle réalité : devant la complexité croissante des relations hommes-femmes, la gent masculine est de plus en plus perdue. Pris en tenaille entre modèles traditionnels et émergence d'un nouvel ordre sociétal marqué par l'émancipation féminine, l'Homo modernicus hésite entre réflexes stéréotypés et postures proparité, poids des normes et discours empathiques envers des créatures elles-mêmes pleines de contradictions. Il n'en finit plus d'osciller entre repli sur une virilité rassurante et tentatives d'adaptation bienveillante. Quand il ne choisit pas, tout simplement, de faire profil bas devant la « suprématie » éprouvée des valeurs féministes, hissées haut par des mouvements militants du même nom.

« Souvent, les hommes trouvent les récriminations des femmes sur leur "oppression" un peu exagérées, assure le sociologue et conférencier Stéphane Edouard (*L'Homme idéal*, Flammarion). Mais ils s'exposent à des réactions extrêmement agressives s'ils le disent ! Il est plus simple, à tous points de vue, d'être "fémino-compatible"... »

### **Durant des millénaires, le « rapport de forces » entre les deux sexes n'a pas bougé d'un iota**

Les hommes sont-ils « *kaputt* », comme l'annonçait en 2013 la journaliste américaine Hanna Rosin (2) ? Alors que, durant des millénaires, le « rapport de forces » entre les deux sexes n'a pas bougé d'un iota, bien du chemin a été parcouru en France depuis l'obtention du droit de s'inscrire à l'université sans autorisation paternelle maritale, en 1938, à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, toutes filières confondues, les filles sont majoritaires parmi les étudiants de niveau licence ou master, et même les écoles d'ingénieur(e)s – traditionnellement très masculines – basculent chaque année un peu plus. Dans le monde de l'entreprise, les conseils d'administration des sociétés du CAC 40 comptent 32 % de femmes en 2014 – un chiffre qui ne cesse de grimper année après année – tandis qu'en vingt ans (1991-2011), le nombre de mères au foyer a diminué d'un tiers parmi les 20-59 ans. Chez les cadres, on frôle la parité en 2015 (pour 37,5 % de femmes il y a vingt ans). Et ce n'est qu'un début ! Selon [France Stratégie](#), un organisme d'expertise et de prospective rattaché à Matignon, elles devraient « à l'horizon de 2022, continuer à [...] accroître leur présence dans les secteurs ●●



**CASSE-TÊTE** L'Homo modernicus ne sait pas toujours quelle attitude adopter envers des créatures elles-mêmes pleines de contradictions (ici, *Madame porte la culotte*, 1949).

KOBALTY THE PICTURE DESK/AFIP



●●● les plus qualifiés ». Que ce soit dans les métiers où elles sont déjà bien représentées (communication, administration, médecine, professions juridiques...) mais aussi dans ceux où elles restent minoritaires (transports, logistique, bâtiment, architecture, ingénierie ou recherche industrielle...).

Certains se réjouissent sans arrière-pensées de ces avancées. Tel Eric, haut fonctionnaire de 61 ans, qui appartient à une génération charnière, celle devenue adulte dans la France encore très misogyne des années 1970, et qui a dû « s'adapter ». « Quand je pense que, pour ma famille, la question du choix du métier de ma sœur était moins importante que celle de son mariage... » « Ce rééquilibrage des rapports entre les

tion, aux femmes la douceur et la soumission ») ont du plomb dans l'aile, le déclin de l'empire masculin semble encore loin. Dans la jungle du travail, les hommes ont toujours l'avantage : ils restent, en moyenne, bien mieux payés que leurs homologues féminines (le salaire net mensuel moyen d'une femme était, en 2011, dans le secteur privé et semi-public, inférieur de 19,3 % à celui d'un homme). Ils souffrent moins, aussi, du chômage ou du temps partiel, et se réservent encore largement les postes de direction. « Difficile de tirer un trait sur des siècles d'éducation patriarcale », confesse Vincent, un manager de 50 ans. Chassez les machos, ils reviennent au galop... Ainsi, au moment où le gouvernement

proposait un plan contre le harcèlement dans les transports en commun, certains internautes ont fait la moue, estimant que « si les filles veulent plaire, il faut aussi qu'elles acceptent un minimum de retours, comme le sifflement ». Un goujat du Web ajoute même : « De nombreuses femmes, sans être vraiment jolies, sont bien contentes de se montrer attirantes en minijupe et/ou décolleté. » Dans la même veine, le magazine *Causeur*, lui, n'a pas trouvé mieux que de s'inquiéter de la « pénalisation des dragueurs ». Et d'afficher, en couverture, une blonde tout sourire, robe vichy et tronçonneuse à la main, avec ce titre provocateur : « La terreur féministe »... Le sénateur de l'Indre Jean-François Mayet (LR) s'est également distingué, voilà quelques semaines, en « rappelant » que les femmes « sont quand même là pour faire des enfants ». Souve-

ARCHIVES DU 7 ARI/PHOTODISC/AFAP



**PERPLEXITÉ** Les stratégies féminines pour exister dans des univers « testostéronés » sont déroutantes (ici, *Le Cœur des hommes*, 2007).

sexes me convient parfaitement, renchérit Alex, un médecin de 37 ans. D'ailleurs, ma compagne me dit souvent que je suis plus féministe qu'elle ! C'est peut-être dû à mon enfance. J'étais le seul garçon, entouré de deux sœurs et de femmes dotées de très fortes personnalités. » Ce qui explique sans doute pourquoi ce beau gosse affirme : « Je déteste les filles qui minaudent et les mecs qui mettent leur virilité sur la table. J'appelle cela le syndrome du gringalet en 4 x 4. » Même refus des clichés du côté de Laurent, 47 ans, marié depuis dix-sept ans : « Ma femme a toujours gagné plus que moi et cela n'a jamais été un problème. Le statut, je m'en fiche ! » assure ce responsable de la communication et du marketing aujourd'hui à la recherche d'un emploi, qui craint toutefois que « ses filles ne grandissent dans un monde plus compliqué pour les femmes ». « En termes de droits acquis, la période est exceptionnelle, mais les avancées sont très fragiles, rappelle-t-il. Les mouvements anti-IVG sont toujours là... Ma fille aînée a aussi été très choquée, en entrant en sixième, par la façon particulièrement crue dont les garçons parlent du sexe opposé. Le porno a engendré des images très dégradantes. En somme, porter une jupe courte, c'est être une salope... Quand les préjugés prennent toute la place, on finit par rognier les libertés. »

Ne nous voilons pas la face, néanmoins : si les marqueurs identitaires univoques (« aux hommes la force et la domina-

nez-vous aussi de cette tribune dans laquelle 40 journalistes politiques femmes dénonçaient les réflexions tendancieuses et les mains baladeuses d'élus à leur égard... »

**Aujourd'hui, la féminité est partout et les hommes ont du mal à neutraliser le facteur séduction**

En entreprise, c'est pire encore. Dans ce monde initialement « créé par des hommes pour des hommes », dit François, coach et analyste, il y a « un vrai malaise : avant, au travail, les mâles étaient "tranquilles" entre eux, et ne se trouvaient pas confrontés à la féminité. Aujourd'hui, elle est partout et les hommes ont du mal à neutraliser le facteur séduction, le désir... » Aucun secteur professionnel n'échappe aux clachs. En juin dernier, le biologiste britannique nobélisé en 2001 Tim Hunt a fait scandale en expliquant avec une remarquable candeur son « problème avec les filles ». « Trois choses se produisent quand elles sont dans un laboratoire. Vous tombez amoureux d'elles, elles tombent amoureuses de vous, puis quand vous les critiquez, elles se mettent à pleurer. » Le scientifique s'est finalement excusé et a démissionné de son poste à l'University College de Londres. Parfois, le sexisme choque même... les hommes. « Un chef a lancé un jour qu'il aimait bien venir bosser, parce qu'en pensant aux filles du service il avait "une petite gaule le matin", grimace Fabrice, 39 ans, salarié d'une société de transports. Certains



types présents ont rigolé, d'autres, comme moi, ont trouvé cela très déplacé. Quant à la seule femme de l'open space, elle a baissé la tête et fait mine de ne pas avoir entendu... » Pour Brigitte Grézy, membre du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes (*La Vie en rose*, Albin Michel), « tous ces discours et attitudes délégitiment la femme au travail et créent chez elle une insécurité profonde. Je milite aussi pour des processus d'accompagnement, car l'entreprise renforce, à l'image de notre société, la fabrique des différences. Enfant, les filles n'apprennent pas, comme les garçons, le sentiment de légitimité dans la sphère publique ni la construction de l'ambition. »

**Et côté intimité? Ont-elles aussi appris à être « redoutables »?**

Pas étonnant, dès lors, que les stratégies inventées par les femmes pour exister, malgré tout, dans des univers « testostéronés », aient tendance à laisser les hommes perplexes... « Certaines d'entre elles forcent un peu les travers masculins en prenant du galon : elles sont très dures, très cassantes, fait remarquer Alex. D'autres jouent le jeu de la séduction lorsque vous les dirigez... Moins obnubilées par la compétition que leurs collègues de l'autre sexe, elles sont aussi souvent assez agressives entre elles et se jugent beaucoup, comme si elles étaient prisonnières du cliché liant féminité et séduction. » Et Eric, dirigeant dans la fonction publique, d'ajouter : « Il m'est souvent arrivé de faire progresser le salaire de certaines femmes, car elles négociaient mal au moment de leur embauche et se sous-évaluaient. Aujourd'hui, on assiste parfois à la tendance inverse, et certaines sont devenues redoutables en affaires! »



**INCOMPRÉHENSION** Entre hommes et femmes, « les représentations se télescopent », dit le psychiatre Serge Hefez (ici, *Girls*, 2013).

ARCHIVES DU T. ART/PHOTOZ/AF/

Et côté intimité? Ont-elles aussi appris à être « redoutables »? « Oh oui! » répondent les mâles au cœur souvent meurtri, notamment dans les cas de divorces contentieux, puisque la demande vient, dans près de 70 % des cas, de la femme. « On est constamment pris à contre-pied, glisse François, 58 ans. Quoi qu'on fasse ou quoi qu'on dise, ça ne va jamais! » Lorsqu'ils veulent être galants, disent-ils en chœur, les filles crient au machisme. Sauf qu'elles n'ont aucun scrupule à jouer les « princesses » quand ça les arrange... « Beaucoup d'hommes confient qu'ils ont du mal à se positionner, qu'ils ne comprennent plus ce que veulent les femmes, confirme le psychiatre et psychanalyste Serge Hefez (*Le Nouvel Ordre sexuel*, Kero). Le problème, c'est qu'il y a, d'un côté, une très forte aspiration à l'égalité et, de l'autre, des lignes d'identification qui remontent à la nuit des temps. Les représentations se télescopent et on se met à attendre de l'autre un peu tout et son contraire... »

Marc, 49 ans, photographe indépendant, séparé depuis un an, va plus loin : « Certaines femmes donnent le sentiment que l'homme, c'est l'ennemi. Mon ex est avocate et avec ses amies – des bobos bio qui gagnent bien leur vie, suivent Caroline Fourest sur Twitter et lisent *Causette* – elle s'efforce de répondre à une injonction sociale forte : être indépendante à tout prix. » C'est encore plus dur quand les enfants sont en jeu, estime Cyril, 33 ans, qui, depuis cinq ans et demi, se bat pour voir sa fille, et fustige « l'égoïsme de la femme moderne qui veut un enfant mais sans le père ». Quant à Stéphane, 46 ans, technicien du spectacle et lui aussi séparé, il est agacé que « la pseudo-évolution du couple » ne soit bonne « que pour les magazines ». Son constat est sévère : « Rien n'a vraiment changé, en fait. Et tant pis pour les mecs comme moi, à l'écoute, tendres... C'est toujours le voyou qui gagne à ●●●



**CONTRADICTION** Féminette voudrait à la fois Bisounours et Bad Boy, d'après l'andrologue et sexologue Pierre Desvaux (ici, *Les Ambitieux*, 2007).

PROD 08/PYRAMIDE PRODUCTIONS



●●● la fin ! » « Le port du zizi est un exercice difficile », résume efficacement Bernard-Elie Torgemen, psychanalyste et animateur de groupes de parole pour hommes.

Devant cette difficulté à décoder les nouvelles règles du jeu, le Dr Pierre Desvaux, andrologue et sexologue, raconte volontiers à ses étudiants l'histoire de Bisounours, Bad Boy et Féminette. Bisounours vient le consulter : « J'ai accepté de ne plus être un macho, confie-t-il. J'écoute Féminette quand elle a besoin de s'épancher ; je descends les poubelles, je fais les courses et j'emmène les enfants au square. Et pourtant, ça ne va pas, elle n'est pas satisfaite. » C'est que Féminette, elle, s'ennuie au lit avec son Prince charmant si bien sous tous rapports. Elle rêve de Bad Boy, ce macho patenté, égoïste et dragueur, qui croit que le frigo se remplit tout seul et que le dîner se prépare par magie. Décryptage du Dr Desvaux : « Ce sont les vrais jules, ceux qui sentent le sable chaud, qui excitent les Féminettes,

ces femmes au demeurant bourrées de convictions féministes... » Pas facile pour les Bisounours de se transformer, la nuit venue, en Bad Boys. Surtout quand on leur a inculqué que macho égale salaud. « Maintenant qu'elle a lu *Cinquante nuances de Grey*, elle voudrait que je la culbute sur le canapé ou que je l'attache ! » s'étonne, face à son thérapeute, un gentil trentenaire déconcerté. Une autre « victime » confirme : « On dit toujours que les femmes ont besoin de romantisme, mais elles ont aussi des envies sexuelles très directes. Récemment, j'en ai rencontré une et on s'est retrouvés à l'hôtel, à son initiative, après quelques échanges de SMS. Mais j'étais bloqué, on ne se connaissait pas assez ! » Finalement, il se pourrait bien que l'homme soit une femme comme les autres... ● N. C.

(1) Le spectacle se joue à Bobino jusqu'au 29 août.

(2) *The End of Men. Voici venu le temps des femmes* (Autrement).

**QUIZ : TROUVEZ LE MISOGYNE...**

La célébrité n'empêche pas le sexisme. La preuve.



**1. Qui a écrit :** « L'homme véritable veut deux choses : le danger et le jeu. C'est pourquoi il veut la femme, le jouet le plus dangereux » ?

- 1. Friedrich Nietzsche
- 2. Arthur Schopenhauer
- 3. Georg Wilhelm Friedrich Hegel

**2. Qui a écrit :** « On les a dans ses bras. Puis un jour sur les bras. Et bientôt dans le dos » ?

- 1. Eugène Labiche
- 2. Georges Feydeau
- 3. Sacha Guitry

**3. Qui a dit, au moment de la double candidature de Ségolène Royal et de François Hollande à la primaire socialiste de 2006 :** « Mais qui va garder les enfants » ?

- 1. Laurent Fabius

**2. Nicolas Sarkozy**  
**3. Jean-Marie Le Pen**

**4. Qui a chanté :** « J'ai envie de violer des femmes, de les forcer à m'admirer » ?

- 1. Joey Starr
- 2. Michel Sardou
- 3. Doc Gyneco

**5. Qui a dit :** « Toutes les femmes qui veulent avoir l'investiture doivent être baisables » ?

- 1. Michel Charasse
- 2. Charles Pasqua
- 3. André Santini

**6. Qui a dit :** « Le point G des femmes, c'est la dernière lettre du mot shopping » ?

- 1. Silvio Berlusconi
- 2. Vladimir Poutine
- 3. Jean-Luc Mélenchon

**7. Qui a dit :** « Il y a un principe bon qui crée l'ordre, la lumière et l'homme. Il y a un principe mauvais qui crée le chaos, les ténèbres et la femme » ?

- 1. Aristote
- 2. Platon
- 3. Pythagore

**8. Qui a chanté :** « Ferme un peu ta gueule, va m'faire un steak-frites. Tu m'as fait mal au crâne j'suis à deux doigts d'te court-circuiter » ?

- 1. La Fouine
- 2. Orelsan
- 3. Booba

**9. Qui a écrit :** « Il n'y a que deux armes contre les femmes : la foi et la mauvaise foi » ?

- 1. Paul Claudel
- 2. Marcel Achard
- 3. Marcel Proust

**10. Qui a écrit :** « L'homme est fait pour donner. La femme pour recevoir » ?

- 1. Cervantès
- 2. Casanova
- 3. Shakespeare

**11. Qui a dit :** « On aime une femme pour ce qu'elle n'est pas. On la quitte pour ce qu'elle est » ?

- 1. Boris Vian
- 2. Jean d'Ormesson
- 3. Serge Gainsbourg

**12. Qui a dit :** « Celui qui cherche une femme belle, bonne et intelligente, n'en cherche pas une mais trois » ?

- 1. Oscar Wilde
- 2. Victor Hugo
- 3. Gustave Flaubert

G. BAPTISTE/AFP - O. SCARFF/GETTY IMAGES/AFP - NIKIMEDIA - S. RELLANDINI/REUTERS - AFP - L. VERNANCE/AFP

**LABYRINTHE** La panne du dialogue social met en difficulté la méthode de François Hollande. Ici, à Gevrey-Chambertin, le 23 juillet.



P. WOJAZER/REUTERS

# Président cherche issue de secours

**Une croissance toujours timide oblige plus que jamais François Hollande à se camper en réformateur, pour montrer que son quinquennat n'est pas fini. Mais que faire et sur qui s'appuyer ? La majorité est rétive et les partenaires sociaux sont incapables de s'entendre.**

Par **Corinne Lhaïk**

A ceux qui s'inquiètent de la faiblesse des réformes menées par François Hollande, l'un de ses conseillers répond : « Relisez la feuille de route du pacte de responsabilité, détaillée par le président le 14 janvier 2014. Elle est exécutée de manière méthodique. Tout a été fait ou est en train de l'être. » Baisse des charges et des impôts des entreprises, simplification administrative, réduction de la dépense publique : ce jour-là, François Hollande assume solennellement un agenda très social-démocrate. « L'enjeu n'est pas simplement que la France retrouve [la] croissance, dit-il alors. C'est que cette croissance soit la plus vigoureuse possible. » Pour ●●●



**GROS MOT** Le programme « social-libéral » du gouvernement ne plaît pas aux syndicats.

●●● créer suffisamment d'emplois et venir à bout, enfin, de ce chômage enkysté dans le corps social français.

Trois ans après l'élection, le bilan hollandais est cruel : 630 000 chômeurs de plus qu'en mai 2012. En cinq ans, Nicolas Sarkozy a fait à peine pire, avec un chiffre de 755 000. Sur l'ensemble du quinquennat, la dette publique va augmenter au bas mot de 360 milliards d'euros (1). Ce sera moins que sous Nicolas Sarkozy (616 milliards), mais la perspective que cette dette atteigne 100 % du PIB – chiffre symbolique – ne peut être ignorée (voir l'encadré page 27).

En attendant que sa politique donne des résultats, François Hollande comptait et compte toujours sur une reprise due à des facteurs extérieurs : baisse des taux d'intérêt, de l'euro et du prix

du pétrole. Mais le résultat du deuxième trimestre de cette année incite à la réserve : le PIB a fait du surplace, après, il est vrai, un excellent premier trimestre (+ 0,7 %). Manuel Valls persiste à penser que la dynamique est bonne et que l'année peut se terminer sur un rythme annuel de 1,5 %, seuil susceptible de faire reculer le chômage. « Ces chiffres nous encouragent à maintenir le cap et à poursuivre nos efforts », affirme le Premier ministre, le 14 août.

A l'insu de son auteur, cette petite phrase contient, en creux, la critique du quinquennat. Le « cap » n'est pas toujours ferme, rendant la « poursuite

des efforts » assez hypothétique. « Nous ne menons pas une politique facile à vendre à nos députés », avoue un ministre. Prenons l'exemple du pacte de responsabilité et de sa mesure la plus emblématique, la diminution des cotisations sociales et des impôts des entreprises, 40 milliards d'euros sur le quinquennat. C'est l'initiative la plus prometteuse pour la croissance potentielle, estime, en octobre 2014, une étude de l'OCDE sur la France. Si l'organisation internationale donne un satisfecit global à Hollande pour ses réformes de structure, elle le conditionne à la constance et à l'amplification de ces initiatives.

**L'échéance est passée, la promesse oubliée : il n'est pas question de priver les entreprises d'un seul des euros annoncés**

J.-S. EVRARD/POOL/REUTERS



**MENU** Emmanuel Macron, comme Manuel Valls, veut continuer à réformer le droit du travail.

Constance ? Amplification ? Au Parti socialiste, le mot clef est plutôt impatience. En 2014, François Hollande impose le pacte à sa famille politique en lui garantissant en retour des « contreparties claires, précises et mesurables ». Ne les voyant pas venir, les socialistes demandent une réorientation partielle des sommes encore à verser aux entreprises au profit des ménages et des collectivités locales. L'exécutif adhère au principe et Manuel Valls signe la motion du congrès socialiste du PS (Poitiers, du 5 au 7 juin) allant dans ce sens. L'échéance est passée, la promesse oubliée : il n'est pas question de priver les entreprises d'un seul des euros annoncés. Pourtant, le mal est fait et Pierre Gattaz, président du Medef, a beau jeu de protester dans une interview au *Figaro*, le 29 juillet. ●●●

## UNE DETTE À 100 % DU PIB ?

*A la fin de 2014, la dette publique française s'élève à 2 037,8 milliards d'euros. Ce nombre est en soi impressionnant, mais il prend un sens tout particulier si on le ramène au produit intérieur brut (PIB) : 95,6 %. La question se pose de savoir si le seuil symbolique des 100 % sera franchi. En termes économiques, les conséquences d'une dette à 100 % sont discutées ; en termes politiques, l'effet bombe est assuré ! Les hypothèses du gouvernement écartent cette éventualité. Selon lui, le poids de la dette dans le PIB va augmenter à 97 % en 2016, puis reculer à 96,9 % en 2017. Est-ce crédible ? Cela dépendra en grande partie de la croissance. Plus elle sera forte*

*et plus facile sera la réduction des déficits qui alimentent la dette. Dans ce cas, le numérateur baissera. Et le dénominateur, c'est-à-dire le PIB, augmentera. Selon les règles de base de l'arithmétique, le pourcentage pourra diminuer. Si l'activité ne redémarre pas vraiment, François Hollande dégainera l'arme fatale : la vente d'actions détenues par l'Etat dans de grandes entreprises françaises. Les sommes récoltées viendraient directement réduire la dette - donc le numérateur. Le montant total de ces participations s'élève à 110 milliards d'euros. Et une cession de 10 milliards permet de passer de 100 % à 99,5 %.*

●●● Même si le pacte n'est pas modifié, et c'est le plus probable, l'épisode en dit long sur le fossé qui sépare ceux qui gouvernent, persuadés que les charges et les impôts handicapent la compétitivité, et ceux qui militent : le Parti socialiste reste convaincu qu'il faut doper le pouvoir d'achat des ménages. À Bercy, on fait remarquer que la baisse des prix du pétrole l'accroît naturellement de 10 milliards d'euros. Une relance que le président de la République n'assume pas comme telle. D'où la promesse d'une nouvelle baisse des impôts des Français, si la croissance le permet (voir l'encadré page ci-contre).

Les conditions d'adoption de la loi Macron confirment ce décalage. Voilà une loi qui apporte de réels changements (obtention plus rapide du permis de conduire, facilitation des trajets en autocar, travail du dimanche un peu plus fréquent, etc.), sans bouleverser la société française. Toutefois, le gouvernement a dû utiliser la procédure du 49-3 pour contraindre les députés à adopter ce texte.

### « Je ne suis pas un obsédé de la loi »

Ils n'ont pas aimé Macron 1. Ils vont détester Macron 2. Le ministre de l'Économie prépare une autre loi, sur la transition numérique. « Il s'agit de permettre à la France de profiter de cette nouvelle économie sans créer de conflits comme celui opposant les taxis à Uber », explique-t-on à l'Élysée. Emmanuel Macron, lui, se fait très sobre : « Je ne suis pas un obsédé de la loi, affirme-t-il, le 27 juillet, alors qu'il visite l'Atelier des compagnons, à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Nous allons mettre les choses à plat, procéder à un constat et à une réflexion, secteur par secteur. » La loi ne serait donc qu'un instrument parmi d'autres. Mais déjà le patronyme du futur texte fait peur. « Parler de Macron 2, c'est agiter le 49-3 sous le nez des députés », ironise un ministre.

Parler de réformer le droit du travail n'est pas plus apaisant. C'est pourtant le menu officiel que Manuel Valls comme Emmanuel Macron ne cessent d'afficher. Le passé récent montre qu'il sera dur à avaler. Parce que la majorité risque de se dérober. Comme

les partenaires sociaux, bien que concernés au premier chef par ce thème.

Depuis le début de son quinquennat, François Hollande compte beaucoup sur le dialogue social pour réformer. La démarche n'est-elle pas caractéristique de cette social-démocratie dont il se revendique ? Au début, la méthode semble fonctionner. Le 11 janvier 2013, un accord ambitieux sur la sécurisation de l'emploi est conclu. Il donne des

**RÊVE** Michel Sapin espère moins de pression sur les sujets économiques et sociaux.



garanties aux salariés et plus de flexibilité aux entreprises. Ainsi, les procédures de licenciements collectifs sont simplifiées, avec succès, puisque le pourcentage de plans sociaux contestés en justice passe de 30 % à 8 %. Ainsi, des accords de maintien dans l'emploi (AME) permettront aux entreprises en difficulté de baisser les salaires et/ou d'augmenter le temps de travail durant une période de deux ans, moyennant une stabilité des effectifs.

Les tribulations de ces AME vont vite montrer à quel point les compromis entre travailleurs et employeurs sont difficiles. Pour que ce dispositif ne soit pas une manière sournoise de contourner les règles sur les 35 heures – une forte demande du Medef –, les syndicats exigent, lors de la négociation de 2013, des conditions d'application très strictes. À tel point que les AME sont à peine utilisés : une dizaine d'accords à ce jour. Très vite, le gouvernement souhaite lever certaines des restrictions, voire élargir le champ d'application de l'accord aux entreprises en bonne santé. Il espère que syndicats et patronat vont renégocier un dispositif plus souple. En vain. C'est donc la loi Macron qui se charge d'apporter quelques modifications.

Les partenaires sociaux ne réussissent même pas à s'accorder sur une refonte des institutions représentatives du personnel (délégués du personnel, comités d'entreprise, etc.), qui relèvent de leur pratique quasi quotidienne. Il aura fallu en passer par une loi sur le dialogue social, pilotée par François Rebsamen, ministre du Travail.

### Des lois qui vont moins loin que souhaité

Dans cette panne, chacun a sa responsabilité. Le Medef, pris dans ses contradictions, est travaillé par une base de plus en plus remuante et sensible aux thèses du Front national ; la CGT est neutralisée par ses problèmes internes ; la CFDT se fait très précautionneuse, par peur d'apparaître comme l'organisation qui dit toujours oui. Les acteurs sont fatigués et la pièce qu'on leur demande de jouer ne plaît pas aux syndicats : elle est « sociale-libérale ». Pour eux, c'est un gros mot.

Si, à chaque échec, le gouvernement reprend la main, ses lois vont moins



**PRÉVENTIF** Pierre Gattaz, patron du Medef, a protesté d'avance contre toute remise en question du pacte de responsabilité.

## L'exécutif alterne audace et prudence. Il fait, défait, complète, au détriment de la clarté et de l'efficacité

loin que ce qu'il souhaite. Alors, régulièrement, il tente de remettre l'ouvrage sur le métier. Son nouvel espoir s'appelle Jean-Denis Combrexelle. Manuel Valls a demandé à cet ancien directeur général du Travail un rapport qui sera en principe au menu de la conférence sociale programmée pour octobre. Le haut fonctionnaire doit déterminer, en matière de droit du travail, la place relative de la loi et de la négociation d'entreprise, l'idée étant de donner de la souplesse aux employeurs pour s'affranchir des règles nationales. Les patrons applaudissent, les syndicats sont plus que réticents. Un exemple : pour le gouvernement, l'organisation du temps de travail pourrait très bien se négocier sur le terrain, comme le laisse entendre Emmanuel Macron dans une interview aux *Echos*, le 17 juin 2015. Une manière radicale de répondre aux limites des AME.

Pour trouver une issue de secours politique, l'exécutif alterne donc audace et prudence. Il fait, défait, complète, au

détriment de la clarté et de l'efficacité. A l'Élysée, on parle plutôt de politique des petits pas et on l'assume : « Quand des étrangers me demandent : "Où est votre Jobs Act [par référence à la réforme du marché du travail menée en Italie par Matteo Renzi] ? je réponds que nous l'avons fait en plusieurs fois avec l'accord du 11 janvier 2013, puis les lois Macron et Rebsamen », explique un conseiller du président. Un proche de Hollande renchérit : « Les grands coups de volant ne font pas forcément avancer. » « Ceux qui disent que nous ne réformons pas vraiment sont ceux qui n'ont rien fait en dix ans, assène Michel Sapin. Il faut aussi tenir compte des réalités sociales, de ce que le pays est capable d'absorber. »

Le ministre des Finances fait un rêve : que la pression se relâche sur les sujets économiques et sociaux grâce à une meilleure conjoncture. « Ces sujets-là sont source de discorde au sein de notre famille politique, alors que l'Europe, l'écologie, la morale activent le clivage traditionnel droite-gauche. » La Grèce,

## LE FANTASME DE LA CAGNOTTE

Pour 9 millions de foyers fiscaux (les plus modestes), l'impôt sur le revenu va baisser cette rentrée. De 350 euros en moyenne pour un total de 3,14 milliards d'euros. Afin que cette réduction soit tangible, les ordinateurs de Bercy ont calculé l'impôt qu'aurait payé le contribuable si rien n'avait changé et celui qu'il paiera grâce aux mesures décidées (notamment la suppression de la première tranche de l'impôt). Toutes les personnes pour lesquelles le gain sera supérieur à 100 euros en seront informées. Soit 8 millions de foyers. Ce seuil de 100 euros évite le ridicule de signaler une baisse de... 50 centimes. Pour les autres contribuables, le gouvernement promet qu'il n'y aura pas de hausse, sauf augmentation des revenus ou changement de situation familiale. La question - politique et financière - est de savoir si, comme le demande le Parti socialiste, un nouveau geste sera consenti. Le gouvernement ne dit pas non, à condition d'avoir l'argent pour le faire. Il attend donc une hypothétique bonne nouvelle : des rentrées fiscales plus abondantes du fait d'une croissance plus dynamique. Une sorte de cagnotte, par référence à celle de 1999-2000, qui avait déclenché une polémique et une forte baisse des impôts par le gouvernement Jospin. Pour l'heure, Bercy ne voit pas les recettes fiscales affluer. « Redistribuer aux ménages après les efforts qu'ils ont consentis, c'est légitime, affirme Michel Sapin, mais aujourd'hui, je ne sais pas quand et comment une telle mesure sera possible en 2016. »

la préparation de la COP 21, la future loi Sapin de lutte contre la corruption sont de nature à resserrer les rangs, estime-t-il. Mettre un bémol sur les réformes qui fâchent, n'est-ce pas aussi retarder celles qui comptent ? ● C. L.

(1) Ce chiffre résulte de l'addition de la dette accumulée de la fin de 2012 à la fin de 2014 avec celle prévue par le gouvernement pour les années 2015 à 2017.



## SOCIAL

## DROIT DU TRAVAIL : TOUCHE PAS À MON CODE !

PAR BERTRAND BISSUEL

C'est un tout petit livre paru en juin qui déclenche une forte secousse. Les spécialistes du droit du travail, avocats, magistrats ou universitaires, ne digèrent pas *Le Travail et la loi* (Fayard, 80 pages, 8 euros), l'ouvrage que l'ex-garde des sceaux Robert Badinter et le

professeur de droit Antoine Lyon-Caen consacrent à ce sujet éminemment polémique. Le droit du travail est « *perçu comme une forêt obscure* », estiment les deux sommités, qui demandent davantage de « *clarté* » afin de « *faciliter l'embauche* ». Une thèse que salue Pierre Gattaz, le numéro un du Medef, et qui provo-

que l'ire d'un cercle d'initiés, souvent thuriféraires déçus, voire anciens élèves de M. Lyon-Caen. Ceux-là dénoncent « *un faux problème* », mais surtout « *un discours contraire à ce que l'on pense* » et à ce que leur maître leur avait enseigné. ■

# Droit du travail : touche pas à mon code !

C'est un tout petit livre, 80 pages à peine, qui a déclenché une forte secousse dans le cercle restreint des spécialistes en droit du travail. Qu'ils soient avocats, magistrats ou universitaires, beaucoup ont été surpris de constater que l'un des deux coauteurs développe un discours proche – selon eux – des idées patronales. Celui qui provoque ce trouble s'appelle Antoine Lyon-Caen. C'est une sommité : professeur de droit durant un peu plus de trente ans à l'université de Nanterre, directeur des études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), directeur de *La Revue de droit du travail*...

Issu d'une famille qui a produit de grands juristes, il travaille aujourd'hui comme consultant dans un cabinet d'avocats renommé, la SCP Lyon-Caen & Thiriez. Il lui arrive aussi de s'impliquer aux côtés des travailleurs. Par exemple en siégeant dans le comité scientifique de l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales, une structure créée par plusieurs organisations de salariés. C'est un homme de gauche, qui s'engage avec « *discrétion et distinction* », selon la formule de M<sup>e</sup> Emmanuelle Boussard-Verrecchia, une des figures du Syndicat des avocats de France (SAF).

Mais l'image d'Antoine Lyon-

Caen s'est abîmée avec la parution, à la mi-juin, de l'ouvrage, co-signé avec Robert Badinter, *Le Travail et la loi* (Fayard, 80 p., 8 euros). Dans cet opuscule, les deux hommes écrivent que le droit du travail est « *perçu comme une forêt trop obscure* », en particulier pour « *le patron d'une petite entreprise* » et que cette complexité « *joue contre le recrutement de salariés complémentaires dans les [PME]* ». Ils proposent de mettre en lumière une cinquantaine de « *principes qui structurent le droit du travail* » afin de rétablir « *la clarté (...) et faciliter ainsi l'embauche* ».

### Un soutien embarrassant

Le propos n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est qu'il soit porté par Antoine Lyon-Caen qui avait la réputation d'être aux antipodes de thèses semblables. « *Il avait été l'un de mes contradicteurs quand j'avais publié au début des années 1990, dans Libération, une tribune intitulée : "Pour un code du travail en 100 articles"* », se souvient Claude-Emmanuel Triomphe, délégué général de l'association Astreées et ex-inspecteur du travail. De même, Antoine Lyon-Caen avait exprimé des désaccords avec le rapport (diffusé en 2010) de l'économiste Gilbert Cette et de l'avocat Jacques Barthélémy, qui prône une refondation du droit social en donnant plus de place aux accords de branche.

L'étonnement est d'autant plus vif que beaucoup, parmi ceux qui connaissent bien Antoine Lyon-Caen, disent ne pas avoir été informés de la préparation du livre, découvrant son existence grâce aux bonnes feuilles publiées dans *Le Monde* (daté du 16 juin). S'y ajoute une forme de malaise, car les auteurs du *Travail et la loi* ont reçu un soutien embarrassant pour deux hommes de gauche : celui du président du Medef, Pierre Gattaz, qui a salué leur « *initiative* », estimant qu'elle répondait à un « *principe de réalisme* ».

Dernier élément intrigant : la date de sortie de l'ouvrage – mi-juin, donc. Soit quelques semaines après l'installation, à l'initiative de Matignon, de la commission présidée par le conseiller d'Etat Jean-Denis Combrexelle. Le but de cette instance de réflexion, au sein de laquelle siège Antoine Lyon-Caen, est d'« *élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales* ».

Faut-il y voir une volonté de changer les règles dans le sens souhaité par le patronat ? L'affaire dégenère en quasi-querelle de famille, en particulier à l'université Paris-Ouest de Nanterre-La Défense, où Antoine Lyon-Caen a enseigné. Plusieurs de ses anciens pairs ont manifesté leur « *profond désaccord* », à l'image de Pascal Lokiec, professeur dans cet éta-





blissement : « Ce n'est pas en faisant maigrir le code du travail qu'on le rendra plus intelligible. Si les règles ne sont pas dans le code, elles se situeront ailleurs, dans la jurisprudence ou dans les accords collectifs. Tout l'enjeu consiste donc à faire un effort sur l'accessibilité du droit, par exemple en créant des dispositifs d'information pour les patrons de PME. »

Professeur de droit du travail à l'université Paris-Ouest, Emmanuel Dockès se montre encore plus sévère : « Le livre reprend des thèses qui n'ont même pas été soutenues par le patronat tant elles sont rudes. Jamais le Medef n'a voulu réduire le droit applicable aux PME à cinquante principes. Un exemple de cette simplification synonyme d'éradication : aucune référence n'est faite aux 35 heures. Celles-ci sont remplacées par la libre fixation d'une "durée normale" du travail par convention collective. »

Parmi les nombreux avocats « travaillistes » qu'il a côtoyés, Antoine Lyon-Caen n'est plus regardé de la même manière. « Avec ce livre, il porte un discours con-

traire à ce que l'on pense. Pour nous, la complexité du droit du travail est un faux problème et n'a pas d'incidence sur l'emploi », explique Maude Beckers, ex-présidente de la commission sociale du SAF.

Les réactions ne sont pas univoques. Parmi les spécialistes en droit du travail, il y en a aussi qui considèrent qu'Antoine Lyon-Caen cherche plus à provoquer un questionnement qu'à proposer des solutions toutes faites.

« Je ne crois pas un seul instant que son intention ait été d'affaiblir la position des salariés et de déreglementer, lance M<sup>e</sup> Emmanuelle Boussard-Verrecchia. Son fil rouge, c'est le manque de lisibilité et d'intelligibilité du code du travail, auquel il faut remédier par l'énonciation de principes fondamentaux, intangibles. Le rôle des grands intellectuels, et Antoine Lyon-Caen en est un, est de voir à long terme. Il nous a appris, nous qui avons les mains dans le cambouis, à voir plus loin. »

Ex-professeur à l'université Jean-Monnet de Saint-Etienne,

Antoine Jeammaud se dit « surpris par le remue-ménage que provoque ce livre ». « Il y a un gros procès d'intention dans cette affaire, cela me navre un peu, conclut-il. C'est tabou chez les juristes de discuter de la forme et du contenu du droit du travail. »

Tabou ? Pas tant que ça. L'Association française de droit du travail met en place un groupe de réflexion sur la place à réserver aux diverses sources des normes sociales (lois, conventions collectives, décisions judiciaires...). Emmanuel Dockès, de son côté, a l'intention de publier un livre collectif, fin 2015 ou début 2016, pour « montrer qu'il peut y avoir un droit du travail simple et protecteur ».

Comme le fait remarquer M<sup>e</sup> Emmanuelle Boussard-Verrecchia, *Le Travail et la loi* permet finalement « aux juristes de reprendre l'initiative dans un débat où les économistes avaient l'ascendant depuis quelque temps ». ■

BERTRAND BISSUEL

## CONTEXTE

### GENÈSE DU PROJET

Antoine Lyon-Caen explique que le projet d'écrire *Le Travail et la loi* a vu le jour il y a plusieurs mois : « Robert Badinter et moi-même, nous nous connaissons depuis 1969. Depuis l'été 2014, nous nous demandions comment redonner un sens au débat très complexe sur la législation du travail. » Les deux hommes cherchent à « provoquer la discussion », dans un texte « assez ramassé, grand public ». L'idée est d'« apporter de la clarté » en dégagant les « grands principes » qui doivent structurer notre droit du travail. Cette matière « doit être comprise de ceux auxquelles elle s'adresse », estime-t-il. Il ne s'agit « pas de moins protéger les travailleurs mais de protéger autrement en raisonnant à droit constant ».

« Si la loi est ferme, dit-il, la négociation collective retrouve le rôle historique qui est le sien de compléter celle-ci. » Certains de ses pairs, qu'il a lui-même formés, l'éreintent ? « Le risque valait la peine d'être pris, rétorque-t-il. Je ne crois pas que l'on échappe à un débat. Dans des pays proches, ce sont des sujets dont on parle. »

**L'étonnement est d'autant plus vif que beaucoup disent ne pas avoir été informés de la préparation du livre**

**« Le livre reprend des thèses qui n'ont même pas été soutenues par le patronat tant elles sont rudes »**

EMMANUEL DOCKÈS  
 professeur de droit du travail



## Numérique, destruction d'emplois et avenir du travail



D'ici 2025, 3 millions d'emplois touchant tout autant les classes moyennes, les emplois d'encadrement et les professions libérales que les métiers manuels pourraient avoir disparu en France, selon une étude de Roland Berger commandée par le Journal du Dimanche (JDD). Une transformation immense, qui annonce une nouvelle explosion d'insolvabilité généralisée, bien pire que celle de 2008, s'inquiète Bernard Stiegler dans son nouveau livre *La société automatique - L'Avenir du travail*.

Plus alarmant encore : le sujet serait mal connu en France. Ainsi le rapport « *Quelle France dans 10 ans ?* » remis par **Jean Pisani-Ferry** durant l'été 2014 au président de la République française « ne dit pas un mot de ces perspectives littéralement bouleversantes - qui bouleversent toute la macro-économie à venir », selon Bernard Stiegler, qui critique ces « deux cent pages d'eau tiède qui ne disent pas un mot des hypothèses de réduction drastique de l'emploi ».

### Un recommencement possible

Pourquoi dissimuler des études pointant la disparition des emplois ? Le philosophe avance une réponse perturbante : Pisani-Ferry aurait « intériorisé un état de fait calamiteux dont il entretient la mécompréhension à travers une analyse profondément erronée, empêchant la France de prendre la mesure d'une situation exceptionnellement périlleuse ». D'ici à 2025, un tiers des emplois pourraient être occupés par des machines, des robots ou des logiciels dotés d'intelligence artificielle et capables d'apprendre par eux-mêmes.

Comment faire face à la fin du travail salarié ? Comment tirer le meilleur parti de cette immense transformation ? Y-a-t-il un autre avenir, un recommencement possible dans le processus d'automatisation intégrale et généralisée auquel aboutit la réticulation numérique planétaire ?

Autant de questions que soulève Bernard Stiegler dans son nouvel ouvrage, dont le but est d'anticiper, qualifier, alerter, mais aussi proposer, en envisageant « une façon tout à fait alternative de redistribuer la richesse engendrée par le numérique ».

## Des automatismes au service de la raison

Il s'agit, pour lui, de sortir de l'ère de l'Anthropocène, l'ère du capitalisme industriel au sein duquel le calcul prévaut sur tout autre critère de décision et où, devenant algorithmique et machinique, il se concrétise et se matérialise comme automatisme logique. Depuis 1993, un nouveau système technique planétaire se serait mis en place, basé sur la rétention tertiaire du numérique, et dont l'économie du data est le destin à venir. Un destin en réalité inexistant, puisqu'il ne peut mener qu'au nihilisme. L'infrastructure actuelle « évolue à grands pas vers une société d'hypercontrôle fondée sur les équipements mobiles, tels que le smartphone, les équipements domestiques, telle la télévision connectée, les habitats, telles la smarhouse et la smartcity, et les équipements de transport, telle l'automobile connectée » et soulève des questions en termes d'espionnage automatique des individus et destruction de notre économie.

Dans De la misère symbolique, Bernard Stiegler cernait les enjeux du stade numérique de la grammarisation, et en pensant ce qu'alors on n'appelait pas encore les réseaux sociaux, spéculait sur la toxicité potentielle de l'automatisation élargie à laquelle devait conduire ce stade où lecteurs et scripteurs connectés par l'écriture réticulaire produiraient des traces numériques qui conduiraient à leur désintégration sociale et psychique.

## Une colère mal orientée

« C'est ce qui s'est produit depuis », avec la gouvernementalité algorithmique, affirme le philosophe. Mais alors que la plupart des créateurs de l'Internet déplorent la façon dont leur créature est tombée aussi bas, leur colère est mal orientée. La faute n'est pas à cette entité amorphe mais à « l'absence d'une politique de gauche en manière de technologie ».

C'est une telle politique que l'auteur souhaite établir, à travers deux volumes consacrés à l'avenir du travail et du savoir qui proposent de sortir du capitalisme industriel pour entrer dans une nouvelle époque, celle du « Néguanthropocène ».

Quand les automatismes algorithmiques prennent de vitesse la possibilité de délibération de la société, il n'y a pour le philosophe qu'une solution : mettre les automatismes au service de la raison.

La société automatique - 1. L'avenir du travail, Bernard Stiegler (Fayard, 436 pages, 25 euros.)



## Le cadre fiscal actuel ne s'applique pas à l'économie numérique



L'économie numérique présente quatre spécificités – la non-localisation des activités, le rôle central des plateformes, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données – qui la distinguent de l'économie traditionnelle, en particulier par la modification des chaînes de création de valeur qu'elles induisent.

Ces spécificités sont à l'origine des difficultés à appliquer le cadre fiscal actuel. Dès lors, la nécessaire adaptation de ce cadre demande une analyse économique de celles-ci et, à travers elles, du fonctionnement des entreprises du numérique. L'étude *La fiscalité du numérique : quels enseignements tirer des modèles théoriques ?*, réalisée par des économistes pour le compte de **France Stratégie**, répond à cette demande.

Il en ressort qu'à court terme, de nouveaux outils fiscaux spécifiques pourraient être envisagés, au niveau européen ou d'un noyau de pays, dans l'attente d'une refonte du cadre fiscal international. Une telle fiscalité, qui reposerait sur une taxe ad valorem des revenus publicitaires ou de la collecte de données personnelles, plus facilement rattachables à un territoire, ne serait cependant pas sans incidence. Il conviendrait de veiller à limiter les effets distorsifs qu'elle pourrait engendrer : collecte plus intensive de données, instauration de services payants, exclusion d'une partie des utilisateurs, frein à l'innovation. De ce fait, un taux de taxation assez faible et la mise en place d'un seuil, en deçà duquel l'entreprise ne serait pas taxée, semblent opportuns.

L'économie numérique présente quatre spécificités — la non-localisation des activités, le rôle central des plateformes, l'importance des effets de réseau et l'exploitation des données — qui la distinguent de l'économie traditionnelle. Ces spécificités modifient les chaînes de création de valeur, ce qui diminue l'efficacité de la fiscalité traditionnelle et pose la question d'une fiscalité spécifique. Par ailleurs, les entreprises du numérique pratiquent, comme beaucoup de multinationales, une optimisation fiscale agressive. Dès lors, l'adaptation du cadre fiscal actuel est nécessaire. La France a été particulièrement active dans les débats à travers le rapport de Pierre Collin et Nicolas Colin — remis en janvier 2013 au ministre de l'Économie et des Finances et au ministre du redressement productif —, le rapport du Conseil national du numérique paru en septembre 2013, ou encore à travers les nombreuses propositions de fiscalité nouvelle. Ces propositions n'ont pu être appliquées, du fait de la complexité du sujet mais aussi par manque d'études sur leur incidence. Ainsi, trop peu de travaux académiques existent sur la conception d'une politique fiscale adaptée aux caractéristiques de l'économie numérique. **France Stratégie** a

donc cherché à susciter la réflexion du monde académique, comme le préconisait notamment le rapport du Conseil national du numérique, en confiant à des chercheurs la réalisation d'une étude sur le sujet<sup>2</sup>. Après avoir exposé pourquoi la fiscalité doit être adaptée à l'ère du numérique, la présente note rappelle les différents travaux en cours pour remédier aux faiblesses du système fiscal, puis reprend les principaux résultats de l'étude sur les modèles d'affaires des entreprises du numérique et dégage les implications qui peuvent en être tirées pour adapter les règles fiscales à l'économie du numérique.

## LA NÉCESSITÉ D'ADAPTER LA FISCALITÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

### Quatre spécificités de l'économie numérique

Les entreprises du numérique présentent des caractéristiques qui distinguent leurs modèles économiques de ceux des entreprises « classiques » et sont à l'origine des difficultés à appliquer les réglementations existantes, notamment en matière de fiscalité.

#### La non-localisation des activités

Les entreprises du numérique proposent des services à distance par l'intermédiaire d'internet, utilisant largement la propriété intellectuelle (algorithmes, etc.). Leur localisation est dès lors complexe. Il est facile pour une entreprise numérique de déclarer ses activités dans les pays où la réglementation est la plus avantageuse, en particulier pour ce qui concerne la fiscalité mais aussi la gestion des données.

#### Le rôle de plateforme

Les entreprises du numérique jouent souvent un rôle de plateforme sur un marché « biface », avec d'un côté des internautes et de l'autre des entreprises. Une part de leur valeur vient de leur capacité à mettre en relation ces deux « faces », qui ne se rencontreraient pas aussi facilement sans le numérique. Des entreprises telles que Google ou Facebook collectent des données auprès de leurs utilisateurs pour fournir aux annonceurs des espaces publicitaires ciblés. Elles tirent leurs revenus de ce ciblage. Pour améliorer ce service, elles cherchent à attirer un maximum d'utilisateurs sur leur plateforme, notamment en proposant un accès gratuit.

#### Les effets de réseau

Le succès des entreprises du numérique vient de leur capacité à attirer une masse critique d'utilisateurs, créant ainsi un effet de réseau selon lequel plus le nombre d'utilisateurs est grand plus l'intérêt des utilisateurs pour le réseau s'accroît. Une fois cette masse critique atteinte, la popularité du réseau augmente selon un effet « boule de neige ». L'aspect biface des entreprises du numérique ajoute à cet effet de réseau simple un effet de réseau croisé, selon lequel plus le nombre d'utilisateurs de la face A s'accroît, plus l'intérêt des utilisateurs de la face B pour le réseau augmente, et vice versa. Ainsi, les réseaux sociaux rassemblent un grand nombre d'utilisateurs en proposant un lieu de centralisation des interactions sociales (photos, messages, etc.). Face à ces communautés d'utilisateurs, les annonceurs profitent de ces plateformes pour accroître leur visibilité et cibler leurs publicités.

#### L'exploitation des données

Grâce aux capacités de traitement de l'information, les technologies numériques permettent d'exploiter des données toujours plus nombreuses, et donc d'en tirer de la valeur. Les entreprises du numérique cherchent à collecter des données personnelles auprès de leurs utilisateurs afin de connaître leurs préférences. Elles les utilisent pour mettre en place des services personnalisés, souvent gratuits. Ces données sont monétisées, par exemple par le biais de publicités ciblées.

#### Ces spécificités posent de nouvelles difficultés à la fiscalité

##### Optimisation fiscale

Les géants du numérique profitent, comme toutes les entreprises multinationales, des failles des systèmes fiscaux nationaux et des accords bilatéraux pour pratiquer une optimisation fiscale réduisant drastiquement leur taux d'imposition. Du fait du caractère immatériel d'une large part de leurs activités et de la difficulté qu'ont les services fiscaux à définir le territoire concerné par les opérations de production, ils parviennent à exploiter ces failles de façon plus importante que les industries « classiques », en particulier sur les opérations réalisées hors des Etats-Unis.

Une telle optimisation concerne la taxation des profits mais également la taxation des transactions. Les transactions numériques, parce qu'elles sont difficiles à localiser, posent le problème du taux de TVA applicable. Alors que la TVA s'applique en général dans l'Union européenne selon le principe de destination (application du taux du pays de l'acheteur), les prestations de service électroniques aux consommateurs bénéficiaient d'un régime d'exception (application du taux du pays du vendeur) avant le 1er janvier 2015. C'est ainsi que nombre d'entreprises du numérique ont localisé leurs ventes au Luxembourg pour bénéficier d'un taux de TVA plus faible (taux normal de 15 % à l'époque, contre 20 % en France).

#### Érosion des recettes fiscales

Les modèles économiques des entreprises du numérique sont radicalement différents des modèles classiques et bouleversent les chaînes de valeur. L'expansion des activités des entreprises numériques et la désintermédiation qu'elles opèrent dans un nombre croissant de secteurs, en captant la valeur ajoutée créée à différentes étapes de la chaîne de production (par exemple, la commission prélevée par Booking dans le secteur hôtelier peut atteindre 30 % du prix de la réservation), posent le problème de l'érosion des bases fiscales. Non seulement les États ne perçoivent que peu de revenus fiscaux de ces entreprises, mais en plus celles-ci absorbent chaque jour davantage de valeur ajoutée, privant également les États de ces revenus.

#### Concurrence faussée

Ces pratiques et contournements ont permis aux entreprises numériques de s'imposer face aux entreprises nationales, grâce à un avantage comparatif indéniable.

Du fait des marges financières ainsi dégagées, les entreprises peuvent conforter leur position dominante — notamment par le rachat d'entreprises innovantes qui pourraient à l'avenir les concurrencer (par exemple le rachat de WhatsApp par Facebook pour 19 milliards de dollars) — ou étendre leurs activités vers de nouveaux marchés (par exemple les investissements de Google et Apple dans l'automobile). On peut dès lors s'interroger sur le meilleur moyen de favoriser la concurrence et l'innovation à long terme.

Julia Charrié et Lionel Janin, Département Développement durable, **France Stratégie**.

#### Commentaires

Inscription à la Newsletter News banques :



# Et le tourisme médical ?

Le vendredi 31 juillet, Marisol Touraine et Laurent Fabius, respectivement ministre de la Santé et des Affaires étrangères, ont annoncé des mesures visant à développer un autre tourisme encore plus spécifique : le tourisme médical. Ce dernier a pour but d'inciter des patients fortunés à venir se faire soigner en France. Les mesures gouvernementales doivent être mises en œuvre « d'ici la fin de l'année » et comporteront, selon les deux ministres, « des allègements administratifs pour l'accueil de médecins et de patients étrangers ». La « visibilité internationale » de l'offre de soins française sera également renforcée via la publication d'une brochure et d'un portail Internet. Une étude publiée

en mars dernier par [France Stratégie](#) explique quant à elle que le nombre de patients soignés à l'étranger a plus que doublé en cinq ans à l'échelle de planète, passant de 7,5 millions de personnes en 2007 à 16 millions en 2012. Mais la volonté du gouvernement se confronte aux réticences de l'hôpital public. « Il y a encore une certaine forme d'arrogance dans les hôpitaux français, qui sont tellement persuadés d'être les meilleurs qu'ils ne font guère d'efforts pour accueillir ces patients », a même confié à [La Croix](#) le docteur Stéphane de Buren, fondateur de Novacorpus, société suisse spécialisée dans le tourisme médical. L'Institut Gustave-Roussy, basé à Villejuif (Val-de-Marne) et

spécialisé dans le cancer, a, lui, noué dès 2008 des coopérations avec certains pays du Golfe (Koweït, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis), mais aussi l'Algérie et le Kazakhstan. Cependant, un document interne à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et révélé en juillet, a chiffré à près de 120 millions d'euros les sommes non recouvrées par les hôpitaux publics parisiens auprès des patients résidant à l'étranger (français ou non). ■



# Monde économique partagé

---

Comme le monde politique, les chefs d'entreprise gardois ne sont pas unanimes sur la question d'un rattachement du département à Paca. Une étude de [France Stratégie](#) souligne les liens économiques existants entre le Gard et la Provence et semble indiquer que le Gard aurait économiquement plus à gagner à se marier avec Paca qu'avec Midi-Pyrénées. Par ailleurs, dès juin 2014, quatre grands patrons gardois ont lancé un appel en faveur de ce rapprochement, appuyés notamment par l'UPE. En revanche, le président de la CCI de Nîmes Henry Douais a fait savoir sa préférence pour que Nîmes et Montpellier continuent de partager un destin territorial commun.

■